



NUMÉRO 17

Février 2008

BULLETIN

de la **CLP** aux *représentants*

DÉJÀ DIX ANS!



L'année 2008 marquera le 10^e anniversaire de la CLP. Lors de sa création en 1998, tout était à bâtir. Ceux et celles qui ont été témoins de ses débuts peuvent constater tout le chemin parcouru. Nous avons réussi à créer un tribunal performant, et ce, dans toutes les régions du Québec.

L'équipe de la CLP, les membres issus des associations et nos différents partenaires ont été et continuent d'être à la hauteur de notre mission. Nous poursuivons nos efforts pour offrir aux travailleurs et aux employeurs la possibilité de faire valoir leurs droits en matière de santé et de sécurité du travail devant un tribunal paritaire et indépendant.

Fière de ses dix ans, la Commission des lésions professionnelles a acquis une bonne notoriété et s'impose comme un acteur majeur dans la déjudiciarisation en santé et sécurité au travail.

La présidente,
Micheline Bélanger

LA CLP DE JOLIETTE DÉMÉNAGE

Afin de répondre aux besoins de l'équipe, le bureau de Joliette a emménagé dans de nouveaux locaux le 17 décembre dernier. Les numéros de téléphone et de télécopieur demeurent les mêmes. Veuillez toutefois noter la nouvelle adresse de ce bureau :

Direction régionale de Lanaudière
530, rue Notre-Dame
Joliette (Québec) J6E 3H7

Commission
des lésions
professionnelles

Québec

DIX COMMISSAIRES FONT LEUR ENTRÉE À LA CLP

C'est avec plaisir que la Commission des lésions professionnelles a accueilli dix nouveaux commissaires. La présidente, M^{me} Micheline Bélanger, a procédé à leur assermentation le 28 novembre dernier. Félicitations à toutes ces personnes pour leur nomination.



De gauche à droite, première rangée : Francine Charbonneau de la Direction régionale de Lanaudière, Isabelle Therrien de la Direction régionale du Richelieu-Salaberry et Réjean Bernard de la Direction régionale du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Seconde rangée : Daniel Therrien de la Direction des régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec, Martin Racine de l'Équipe volante à Lévis, Isabelle Piché de la Direction régionale de Lanaudière, Michel Watkins du bureau local de Drummondville, Micheline Bélanger, présidente de la CLP, Renée Goyette de la Direction régionale de Yamaska, René Napert de l'Équipe volante à Lévis et Claire Burdett du bureau local de Salaberry-de-Valleyfield.

UTILISEZ-VOUS LA BONNE VERSION DU FORMULAIRE DE CITATION À COMPARAÎTRE ?

Dans le *Bulletin de la CLP aux représentants* de septembre 2007, nous vous informions que des modifications avaient été apportées au formulaire de citation à comparaître. Il serait important que vous utilisiez le nouveau formulaire de citation à comparaître. Ce dernier est disponible auprès des directions régionales de la CLP.

Merci de votre collaboration.

Ce bulletin a été produit par le Bureau de la présidente de la Commission des lésions professionnelles.

POUR INFORMATION ET COMMENTAIRES :

Johanne Roy, responsable des communications
Téléphone : 418 643-5643 Télécopieur : 418 644-6078
Courriel : johanne.roy@clp.gouv.qc.ca

NOUVEAUTÉS SUR LE SITE INTERNET DE LA CLP

1. Une vidéo sur la CLP

La Commission des lésions professionnelles a produit une vidéo expliquant, dans un langage simple et accessible, le cheminement d'une contestation. Cette vidéo, comprenant une version pour malentendants, de même qu'une version sous-titrée en anglais, a été créée dans le but de faciliter les démarches de la clientèle en la familiarisant avec le fonctionnement du tribunal. Elle est composée de trois capsules : la première décrit le rôle de la CLP, la deuxième présente la conciliation et la troisième porte sur l'audience. Cet outil s'adresse aux personnes qui ont recours au tribunal pour la première fois, et plus particulièrement aux employeurs et travailleurs non représentés. Il serait intéressant d'aviser vos clients qu'ils peuvent dès maintenant consulter cette vidéo sur le site Internet de la CLP ou encore se procurer un exemplaire DVD auprès des directions régionales de la Commission.

2. Rapport annuel de gestion 2006-2007

La Commission des lésions professionnelles a publié, le 9 novembre dernier, son rapport annuel de gestion 2006-2007. Ce document fait état de 26 396 dossiers ouverts durant l'année dont 25 951 ont été fermés dans un délai inférieur à celui prescrit par la loi. On y parle également de la « conciliation accélérée », nouvelle approche proposée à la clientèle. Ce rapport annuel de gestion est disponible sur le site Internet de la CLP.

Visitez notre site au :

www.clp.gouv.qc.ca

BIENTÔT UN BULLETIN ÉLECTRONIQUE

Le *Bulletin de la CLP aux représentants* cessera prochainement d'être publié et sera remplacé par un nouveau bulletin électronique. Cette nouvelle version continuera de vous offrir des informations générales sur le tribunal, tout en vous informant des nouveautés.

Le prochain et dernier numéro du Bulletin aux représentants vous donnera tous les détails pour vous abonner au bulletin d'information électronique de la CLP.

À suivre...